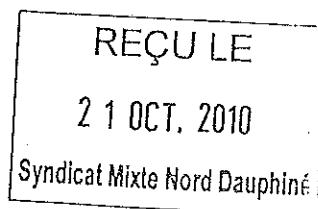


SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE
1180 Chemin de Rajat
BP 25
38540 HEYRIEUX

N° 10/26
INDEMNITES DE CONSEILS AUX
COMPTABLES DU TRESOR



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 23 septembre 2010 s'est réuni en session ordinaire à La Verpillière, le 06 octobre de l'an deux mille dix sous la présidence de Monsieur NIVON.

Nombre de membres en exercice : 100 titulaires Votants : 62

PRESENTS :

- ① - Communes en adhésion directe (2)
- ② - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (22)
- ③ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (7)
- ④ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (10)
- ⑤ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (7)
- ⑥ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (14)

0 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :



Conformément aux textes en vigueur, une nouvelle délibération doit être prise pour l'attribution de l'indemnité de conseils aux comptables du Trésor lors du changement du titulaire de ce poste. Notre receveur ayant changé en début d'année, il est donc proposé de répartir l'indemnité de conseil de la manière suivante pour l'année 2010 :

- Madame MESSIEZ-POCHE Joëlle (21 jours) = 123,67 € Brut
- Madame LOWEZANIN Jeanne (339 jours) = 2 119,97 € Brut

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 11 octobre 2010

Le Président
M. NIVON



A handwritten signature in black ink, appearing to be "M. NIVON", written over the printed name.